

Le lancement du Plan Local d'Urbanisme

La commune de **SAINT-PEREUSE** a commencé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme afin de gérer efficacement l'urbanisme communal, éviter le mitage du territoire rural et de favoriser un développement harmonieux et cohérent en privilégiant des aménagements d'ensemble.

Le PLU est le principal document de planification de l'urbanisme local en France. L'intégralité de la commune sera soumise au PLU.

Le PLU devra respecter les règles et orientations données par les documents de planification de rang supérieur élaborés par l'état ou d'autres collectivités, comme par exemple le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, la Charte du Parc Naturel Régional du Morvan, etc.

Le PLU est constitué de plusieurs documents :

- le rapport de présentation constitue une pièce essentielle du PLU. Il comporte notamment une analyse de l'état initial de l'environnement, un diagnostic, diverses justifications, et une analyse des effets du projet sur l'environnement et les mesures prises pour limiter ou annuler ces effets.
- Le PADD est la clé de voute du PLU. Il s'agit d'un document politique exprimant le projet de la commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 15 ans.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation peuvent être employées pour préciser les modalités d'urbanisation de certains secteurs.
- Le zonage divise le territoire en plusieurs zones :
 - Les zones « U » ou urbaines sont les zones déjà urbanisées
 - Les zones « AU » ou à urbaniser sont les zones qui seront urbanisées dans le futur
 - La zone « A » ou agricole sont des secteurs à conserver en raison de leur potentiel agronomique
 - Les zones « N » ou naturelles à conserver en vue de leur intérêt naturel
- Le règlement écrit expose, pour chaque zone définie dans le zonage, les dispositions réglementaires applicables. Il comprend 16 articles qui régleront les nouvelles constructions.

Pour l'aider dans la réalisation de son PLU, la commune a recruté un bureau d'études en urbanisme : il s'agit du bureau d'études CDHU basé à Nevers. L'étude sera dirigée par M. QUINTIN, assisté de MM. HILAIRE et TREILLARD.

Le bureau d'études va parcourir l'ensemble du territoire communal de décembre 2012 à avril 2013 : il passera dans le bourg et dans chaque hameau afin d'établir l'état des lieux de la commune, le relevé du patrimoine bâti et architectural, l'analyse du paysage, etc.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la population sera régulièrement informée et associée au projet au travers de différents moyens d'information tels que la mise en place d'un registre où chacun pourra apporter des observations, la mise à disposition en mairie des documents du PLU au fur et à mesure de leur élaboration, la réalisation de deux réunions publiques d'information, etc.

Un atelier agricole sera réalisé prochainement afin de rencontrer les exploitants agricoles et de prendre en compte leurs bâtiments dans le zonage qui sera réalisé.

Le PLU sera également élaboré en concertation avec les services de l'état et les personnes publiques associées telles que la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre, le PARC Naturel Régional du Morvan, le Conseil Général de la Nièvre, etc.